

# Complémentaire santé : une avancée sociale majeure !

**Revendication historique de la CFDT, nous, agentes et agents, allons bénéficier d'une complémentaire santé avec une prise en charge partielle de l'employeur.**

## Une complémentaire santé

**solidaire**

entre agents & agentes,  
retraitées & retraités,  
ayants droit

**obligatoire**

pour plus de  
mécanismes de  
solidarité

**équitable**

enfin les agent.es du public  
sur un pied d'égalité avec  
les salarié.es du privé

avril  
2026

## Ma cotisation

### Le panier de soins

cotisation de base

- 50% par l'employeur
- 30% en fonction de mes revenus
- 20% part forfaitaire

Part agent  
déductible  
de la  
rémunération  
imposable

### Les options

- Option 1:  $\approx 7$  €
- Option 2:  $\approx 30$  €

Participation  
de l'employeur  
entre 3,5 et 5€  
selon l'option  
choisie

## Avec un pilotage paritaire

Une complémentaire santé négociée par le ministère avec les représentants des personnels



Une complémentaire santé pilotée par les organisations syndicales et le ministère



## Ce que voulait la CFDT :

3 options pour une meilleure progressivité et prise en charge.



Refusé par les autres syndicats

Une meilleure prise en charge dentaire et optique dès la 1ère option.



Refusé par les autres syndicats